Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260605-DEL_02_05062026-DE

Département des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 06 2026**
Date de la convocation : 29 mai 2026 **Date d'affichage de la convocation :** 29 mai 2026	L'an deux mil vingt-six, le vendredi 05 juin à 18H15, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. David TOLLEMER, Maire.
Nombre de membres : **- Afférents au conseil :** 15 **- En exercice** : 15 **- Qui ont pris part à la délibération :** 12+3 pouvoirs	PRÉSENTS : M. David TOLLEMER ; M. David DUSSEUX ; M. Pascal LE LIARD ; Mme Marylise GOUYETTE ; Mme Isabelle TATON ; M. Arnaud LE ROUX; M. Alexandre MORDELET ; M. Thomas LOUVET ; M. Gwénaël MORDELET ; M. Alexis LEGEMBLE ; Mme Justine LATIMIER ; Mme Marie-Lucille WOZNIAK ABSENTS : Mme Valérie DANIÉLOU (pouvoir à M. David DUSSEUX) ; Mme Emilie JOUAN (pouvoir à M. Thomas LOUVET), Mme Edith MERRANT (pouvoir à Mme Marylise GOUYETTE) SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Thomas LOUVET

N°02-05062026 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Exposé par M. Le Maire

Conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. M. Le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement comprenant 26 articles portant sur les règles de l'organisation interne et son fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOPTE le règlement intérieur dans les conditions exposées par M. Le Maire et annexé à la délibération

Fait et délibéré le 05 juin 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

David TOLLEMER